

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize et le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Gisèle BOISSIER, Maire.

Date de la convocation : 10/02/2016

PRESENTS : Mme BOISSIER Gisèle ; M. GOUYARD Gilles ; M. FRANCES Christian ; Mme TIXIER Monique ; M. HUGUET Bruno ; M. COMBE Jean-Pierre ; Mme GOMES Sandra ; M. MALOT Hervé ; M. PEINY Alain ; Mme THIVAT Emilie ; Mme COULANJON Elisabeth.

Madame Monique TIXIER a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de retirer de l'ordre du jour les subventions aux associations. Elle donne lecture du courrier de Madame Bernadette GAUCHE, présidente de la société de pêche de Montpensier, par lequel elle annonce sa démission. Dans la mesure où il n'est pas certain que lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 26 février 2016 une nouvelle personne prenne la présidence de cette association, il se peut que celle-ci soit dissoute et donc il n'y aura pas lieu de verser une subvention.

Le Conseil municipal unanime accepte le retrait de ce point de l'ordre du jour qui sera débattu lors de la prochaine séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à formuler au sujet du compte-rendu de la réunion du 13 janvier 2016.

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

1 – Compte Administratif 2015 :

Madame le Maire présente le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2015.

Section de fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre 011 <i>Charges à caractère général</i> :	50.880,38 €
Chapitre 012 <i>Charges de personnel</i> :	90.933,98 €
Chapitre 65 <i>Autres charges de gestion courante</i> :	40.197,05 €
Chapitre 66 <i>Charges financières</i> :	11.958,61 €
Chapitre 042 <i>Opérations d'ordre entre sections</i> :	380,18 €

194.350,20 €

RECETTES

Chapitre 013 Atténuation de charges :	21.985,26 €
Chapitre 70 Produits des services :	11.150,32 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	136.920,57 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	67.356,27 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	16.292,79 €
Chapitre 76 Produits financiers :	1,70 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels :	417,77 €
002 Excédent antérieur reporté 2014 :	209.555,87 €
	<hr/>
	463.680,55 €

Section d'investissement :**DEPENSES**

	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Etudes réhabilitation préau en salle de classe :	5.732,16 €	
Programme réhabilitation préau en salle de classe :	26.098,68 €	166.736,00 €
Travaux d'éclairage public :	867,38 €	
Achat de matériel et travaux bâtiments :	5.938,36 €	10.000,00 €
Travaux de voirie :	65.113,31 €	4.886,00 €
Remboursement capital emprunts :	23.798,39 €	
Actions SEMERAP :	310,00 €	
Opérations d'ordre à l'int de la section d'inv :	12.637,49 €	
	<hr/>	
	140.495,77 €	181.622,00 €

RECETTES

	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Subvention Ministère Int réhabilitation préau :	0,00 €	15.000,00 €
Subvention FIC CDptal réhabilitation préau :	0,00 €	57.960,00 €
Subvention DETR réhabilitation préau :	0,00 €	49.680,00 €
Subvention DETR voirie :	7.249,00 €	
Subvention amendes de police carrefour ouest :	7.500,00 €	
Subvention GROUPAMA extincteurs :	51,12 €	
Intégration frais d'études	12.637,49 €	
TLE - TA :	11.458,28 €	
FCTVA :	4.021,21 €	
Excédent antérieur reporté 2014 :	44.419,36 €	
Opérations d'ordre entre sections :	380,18 €	
	<hr/>	
	87.716,64 €	122.640,00 €

Après la présentation des crédits utilisés en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, Madame le Maire présente à l'assemblée les résultats de clôture du compte administratif 2015.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 269.330,35 € et la section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 52.779,13 €. Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion dressé par Madame Christine SCHLECK, Receveur Municipal.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain PEINY, Conseiller municipal, doyen d'âge, qui soumet le Compte Administratif au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité, hormis Madame le Maire qui ne prend pas part au vote.

2 – Compte de gestion 2015 :

Madame le Maire invite les membres du Conseil municipal à consulter le Compte de Gestion afin de vérifier la concordance des résultats de clôture avec ceux du Compte Administratif. Puis elle soumet le Compte de Gestion au vote.

Le Compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 qui est de 269.330,35 €.

Compte tenu du résultat de clôture de la section d'investissement qui est un déficit de 52.779,13 € et du solde des restes à réaliser qui est un déficit de 58.982,00 €, la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 111.761,13 €.

Madame le Maire propose d'affecter au budget primitif 2016 en recettes d'investissement c/1068 affectation du résultat la somme de 112.000,00 € et de reporter au budget primitif 2016 en recettes de fonctionnement c/002 excédent antérieur reporté la somme de 157.330,35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de clôture de la section d'investissement 2015 comme suit : affectation de la somme de 112.000,00 € au c/1068 (recettes d'investissement du budget 2016) et report de la somme de 157.330,35 € au c/002 (excédent antérieur reporté en fonctionnement du budget 2016).

TAUX DES TAXES

Madame le Maire expose à l'assemblée que les bases prévisionnelles d'imposition des trois taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation) pour 2016 n'ont pas encore été notifiées mais que la loi de finances pour 2016 prévoit une revalorisation de 1%. A partir des bases d'imposition 2015 revalorisées de 1%, elle présente une simulation du produit des taxes avec une augmentation des taux de 2% par rapport à 2015, ce qui fait un gain sur le produit des taxes locales d'un peu plus de 3.000,00 € par rapport au produit perçu en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 voix contre et 1 abstention) décide d'augmenter les taux des taxes de 2% par rapport à ceux de 2015, et de fixer pour 2016 les taux suivants :

- taxe d'habitation : 8,99 %
- taxe foncier bâti : 14,64 %
- taxe foncier non bâti : 67,47 %

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTPENSIER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année une subvention est versée par le budget général de la Commune au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Montpensier. En 2015, cette subvention était d'un montant de 2.000,00 € mais elle propose pour 2016 d'abonder le budget du CCAS d'une somme inférieure, soit de 1.500,00 €. En effet, avec une subvention de 1.500,00 € le budget du CCAS devrait continuer à être excédentaire si les dépenses qui seront faites en 2016 sont du même ordre de grandeur que les dépenses de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'attribuer au CCAS une subvention pour 2016 d'un montant de 1.500,00 €.

VENTE DU GYMNASSE DU COLLEGE D'AIGUEPERSE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'époque de la construction du collège Diderot situé à Aigueperse, le gymnase situé dans son enceinte avait été financé au moyen d'un emprunt effectué par le Syndicat Intercommunal pour la Construction du Collège et des Transports scolaires (SICOM). Aujourd'hui, la Commune d'Aigueperse propose de racheter le gymnase pour l'Euro symbolique ce qui entraînerait la dissolution du SICOM.

Le Comité syndical donne un avis favorable pour cette vente du gymnase et maintenant chaque Conseil municipal des Communes adhérentes au SICOM doit délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, donne un avis favorable à ce rachat pour l'Euro symbolique du gymnase du collège Diderot par la Commune d'Aigueperse.

CLECT

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil municipal du 13 janvier 2016, le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges) avait été approuvé concernant le transfert des charges par les Communes à la Communauté de Communes Nord Limagne (CCNL) relatives à l'accueil de loisirs.

Lors de sa séance du 28 janvier 2016, le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité une modification libre du montant des attributions de compensation versées par la CCNL aux Communes adhérentes. Il a été adopté un écrêtement de 60% du montant des charges transférées.

Dans la mesure où cette modification du montant des attributions de compensation décidée par le Conseil communautaire s'écarte des règles de droit commun, pour qu'elle puisse s'appliquer, il est indispensable que tous les Conseils municipaux des Communes adhérentes à la CCNL délibèrent favorablement.

Madame le Maire précise que la Commune de Montpensier n'est pas impactée par cette décision de la CCNL dans la mesure où elle n'a pas transféré de charges relatives à l'accueil de loisirs mais le Conseil municipal doit quand même délibérer. Elle précise que le montant de l'attribution de compensation restera inchangé par rapport à 2015 et sera de 16.692,41 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, donne un avis favorable à la modification libre des montants des attributions de compensation versées par la CCNL aux Communes la composant.

FIC (FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL)

Madame le Maire expose à l'assemblée que le président du Conseil départemental demande aux maires de déposer avant le 1^{er} mars 2016, d'une part, une programmation triennale d'opérations d'investissement éligibles au FIC (Fonds d'Intervention Communal), et d'autre part, les dossiers de demande de subvention pour le FIC 2016.

Elle propose la programmation triennale suivante :

Année	Projets d'investissement	Coût estimatif H.T.
2016	Mise aux normes d'accessibilité salle polyvalente	66.750,00 €
	Équipements informatiques de la nouvelle salle de classe	2.879,58 €
TOTAL		69.629,58 €
2017	Travaux de voirie	21.000,00 €
2018	Travaux de voirie	28.970,00 €
	Travaux bâtiments	180.400,00 €
TOTAL		209.370,00 €

Le Conseil municipal donne son accord pour cette programmation puis demande au Conseil municipal son avis pour demander deux subventions au titre du FIC 2016, d'une part pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente qui ont fait l'objet d'une demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2016, et d'autre part, pour des équipements informatiques de la nouvelle salle de classe.

Etant donné que les équipements informatiques des écoles peuvent être subventionnés par le FIC, Madame le Maire a demandé à Monsieur Thierry GAUCHE, enseignant de la grande classe qui occupera l'ancien préau à la rentrée, les besoins en la matière. Un dossier de demande de subvention serait donc déposé au Conseil départemental pour deux ordinateurs, une imprimante et deux vidéoprojecteurs dont un qui se fixe au plafond.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de déposer auprès du Conseil départemental deux demandes de subvention au titre du FIC 2016, d'une part pour des travaux de mise en conformité aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente inscrits en priorité 1, et d'autre part pour des équipements informatiques de la nouvelle salle de classe inscrits en priorité 2.

POINT SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PREAU EN SALLE DE CLASSE

Madame le Maire informe l'assemblée que le planning prévu dans le marché est respecté à une semaine de retard près. La charpente métallique est posée et la dalle est coulée. Le couvreur interviendra à partir du 22 février 2016.

En ce qui concerne le financement du projet, à ce jour, ont été réglés le lot 1 viabilisation (entreprise IRRMANN-PAPON) à hauteur de 19%, le lot 2 gros œuvre (entreprise DUPRAT) à hauteur de 64% et le lot 3 charpente métallique (entreprise SORECO) à hauteur de 95%. C'est un peu plus d'un quart des travaux qui ont été effectués, et un peu plus de la moitié du coût des études a été payé (étude de sol, architecte, contrôle technique, études des structures...), sachant que ces frais d'ingénierie représentent 14% du coût total de l'opération qui est de 180.500,00 € H.T. (travaux, études et frais pour divers).

QUESTIONS DIVERSES

1 – Bilan du recensement de la population :

Le recensement s'est très bien déroulé. Madame Maryline CELLIER a reçu un bon accueil de la part des habitants. Deux foyers n'ont pas répondu et six adresses sont en attente de réponse.

2 – Aménagements pour la cantine scolaire et les NAP :

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'effectif des enfants fréquentant la cantine est en augmentation (une moyenne de 15 à 18 enfants chaque jour) ce qui occasionne beaucoup de vaisselle. Elle propose d'équiper la cuisine de la salle polyvalente où sont servis les repas de cantine d'un lave-vaisselle ce qui aura l'avantage d'économiser de l'eau et libérera du temps aux employées communales pour s'occuper des enfants.

Par ailleurs, les employées communales qui assurent les nouvelles activités périscolaires (NAP) ont demandé à avoir accès à de l'eau chaude dans l'ancienne caserne des pompiers. En effet, lorsque les enfants font des activités d'art plastiques (peinture, vernis...) ils sont amenés à se laver les mains et à nettoyer du matériel et ne disposent à l'heure actuelle que d'eau très froide. L'installation d'un nouveau chauffe-eau serait donc nécessaire.

Madame le Maire présente à l'assemblée deux devis établis par l'entreprise de plomberie GPF de Gannat, un pour l'installation d'un lave-vaisselle dans la cuisine de la salle polyvalente d'un montant de 180,93 € H.T. et un autre pour la fourniture et l'installation d'un chauffe-eau à l'ancienne caserne d'un montant de 405,47 € H.T. Elle ajoute qu'un devis est en attente concernant les raccordements électriques de ces installations ainsi que pour l'achat d'un lave-vaisselle.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à ces projets d'aménagements pour la cantine scolaire et les NAP.

Madame le Maire demande à l'assemblée si le lave-vaisselle sera mis à disposition des personnes qui louent la salle polyvalente.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas que le lave-vaisselle soit à la disposition des loueurs de la salle comme c'est le cas pour le four qui est uniquement réservé à la cantine.

3 – Relevé des compteurs d'eau :

A la demande du Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge, la SEMERAP procédera du 19 au 24 février à un relevé réel de chacun de ses compteurs, afin de mettre à jour sa base de facturation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.